

Administration communale



1, rue Neuve
L-9353 Bettendorf

AVIS EN MATIÈRE DE RÈGLEMENTS COMMUNAUX

Par la présente, il est porté à la connaissance du public qu'en séance du 22 mai 2024, point 7, le conseil communal a arrêté

le nouveau règlement communal relatif à la gestion des déchets assurée par le Syndicat intercommunal pour la gestion des déchets ménagers du nord et du centre, en abrégé SIDEC.

Le règlement communal entre en vigueur le 1^{er} juillet 2024.

Cette décision a été approuvée par M. le Ministre des Affaires intérieures en date du 20 juin 2024, référence 849x626e6.

Bettendorf, le 26 juin 2024

Pour le collège des bourgmestre et échevins



Patrick Mergen
Bourgmestre

Mireille Schlechter
Secrétaire communale